

BAIE MAHAULT, le 15 Mars 2025

Erwan MICHEAU- VERNEZ
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

Galleries de Houelbourg
Rue Ferdinand Forest
ZI de Jarry
97122 BAIE MAHAULT
Tel 06 45 92 43 75
mail micheau.erwan@wanadoo.fr

A2S CONSEIL SARL
Yann LEBRETON
Gérant
56 rue Monistrol
56100 LORIENT

Objet : Rapport du Commissaire à la transformation en SAS

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, notre Rapport de Commissaire aux comptes à la transformation concernant la transformation de la SARL A2S CONSEIL en Société par Actions Simplifiée.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Erwan MICHEAU VERNEZ

erwan micheau



A2S CONSEIL SARL

au capital de 7 700 €
56 rue Monistrol
56100 LORIENT
RCS LORIENT 453 096 745

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL A2S CONSEIL EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Erwan MICHEAU- VERNEZ
Expert Comptable - Commissaire aux Comptes
Galeries de Houelbourg , rue Ferdinand Forest
97122 BAIE MAHAULT
Tel 06 45 92 43 75 Mail micheau.erwan@wanadoo.fr

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de BASSE -TERRE

A2S CONSEIL SARL

au capital de 7 700 €
56 rue Monistrol
56100 LORIENT
RCS LORIENT 453 096 745

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL A2S CONSEIL EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Messieurs les associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée par décision unanime des associés et en application des dispositions des articles L. 224-3 et L. 223-43 du code du commerce, nous avons établi le présent rapport d'une part, afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social, et d'autre part sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Ces normes requièrent d'une part, en application de l'article L. 224-3, la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Ces normes requièrent d'autre part, en application de l'article L. 224-43, la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Nos contrôles ont consisté dans un premier temps en un examen limité des comptes annuels arrêtés au 31 Mars 2024 et couvrant une période de douze mois qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 219 030 € et des capitaux propres positifs de 481 812 €.

La situation comptable plus récente, au 31 Décembre 2024, fait apparaître un résultat bénéficiaire de 133 091 € et des capitaux propres de 462 863 €

Dans un second temps, nous avons pris connaissance des événements postérieurs à la clôture et nous avons échangé avec les conseils du dirigeant.

Après une prise de connaissance de l'activité de la société, la situation financière est équilibrée et n'appelle pas de remarque particulière au regard de la continuité d'exploitation.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de la société A2S CONSEIL SARL, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à BAIE MAHAULT
le 15 Mars 2025

Le commissaire à la transformation,

Erwan MICHEAU VERNEZ

erwan micheau

✓ Certified by  yousign